L'ALTERNANCE

BUT SCIENCE DES DONNÉES

Le Bachelor Universitaire de Technologie Science des Données (BUT SD) est un programme national visant la professionnalisation par l'acquisition de compétences reconnues et recherchées par le milieu professionnel. La formation SD, préparant à un diplôme national de niveau 6 (bac+3), est proposée en apprentissage à partir de la 2ème année. Elle repose sur une alternance entre périodes d'enseignements réalisées à l'IUT et périodes professionnelles en entreprise.

PRÉSENTATION

La section par apprentissage du département SD bénéficie de l'expertise du CFA-Formasup Hauts-de France. Elle s'appuie sur des moyens pédagogiques spécifiques mis en place dans le cadre du Programme National (PN).

Public :

Etudiant de moins de 30 ans ayant validé les 3 compétences de la 1ère année

Durée :

- Deux ans

COMPETENCES

Le BUT Science des Données prépare les étudiants aux métiers en plein essor du « Big Data » et de l'Intelligence Artificielle (IA) avec une triple expertise : statistiques, informatique et management.

Débouchés et Métiers :

•Data Analyst
•Développeur décisionnel / BI
•Data manager
•Chargé d'analyse et de reporting
•Assistant Data Scientist
•Assistant Chargé d'études marketing
•Assistant statisticien
•Chef de projet AMOA

LES AVANTAGES D'ACCUEILLIR UN ALTERNANT ?

Recruter un alternant permet de :

- Dynamiser ses équipes en recrutant des jeunes rapidement opérationnels
- Transmettre ses savoir-faire
- Former des jeunes à ses métiers
- Anticiper et préparer l'avenir en transmettant et en pérennisant son expertise
- Favoriser l'insertion dans l'entreprise (prime à l'embauche d'un apprenti,exonération totale ou partielle des charges patronales et salariales (www.alternance.emploi.gouv.fr)

CODE RNCP

- Parcours Exploration et modélisation statistique : **35401**
- Parcours Visualisation, conception d'outils décisionnels : **35402**

CHEFFE DE DÉPARTEMENT
Valérie DUHAMEL

CONTACT ADMINISTRATIF
iut-rbx-polepro@univ-lille.fr
03 62 26 94 89

RELATIONS ENTREPRISE
iut-rbx-entreprises@univ-lille.fr
03 62 26 94 88

Vous souhaitez recruter un alternant ?

ORGANISATION PRATIQUE

Cette formation scientifique et professionnelle est dispensée en alternance à l'IUT et en entreprise par périodes bloquées selon le calendrier défini. La formation s'articule donc en deux temps :

- À l'IUT : travaux dirigés, travaux pratiques et mises en œuvre pratiques dans des projets universitaires
- En entreprise : l'apprenti a pour objectif de réaliser une ou plusieurs missions au sein de l'entreprise. Ces missions sont encadrées par un maître d'apprentissage.

L'apprenti sera évalué dans le cadre de sa formation pour le travail fourni dans l'entreprise et les rendus (rapports et soutenances).

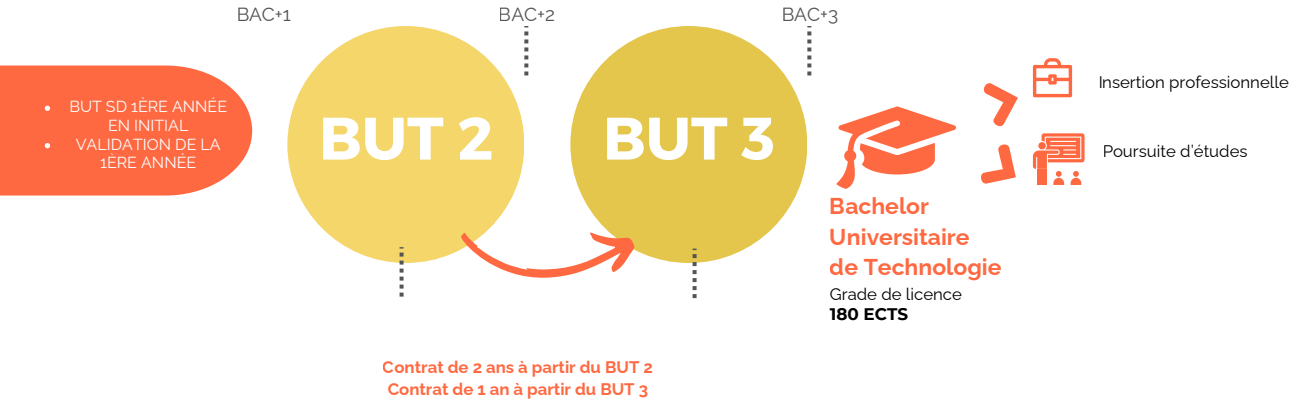

RYTHME DE L'ALTERNANCE POUR LA RENTRÉE

Le rythme de l'alternance pour le BUT SD est hebdomadaire :

- En BUT 2 : les lundi, mardi et un mercredi sur deux à l'IUT et le reste de la semaine en entreprise.
- En BUT 3 : les lundi, mardi et un mercredi sur deux en entreprise et le reste de la semaine à l'IUT.

À l'occasion des interruptions pédagogiques, les étudiants réalisent des semaines complètes en entreprise

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le pôle professionnalisation et alternance peut vous aider à l'établissement du contrat.

iut-rbx-polepro@univ-lille.fr

Rémunération : le salaire d'un apprenti est calculé en fonction du SMIC ou du SMC (si ce dernier est plus favorable). Il varie en fonction de l'âge et de la progression dans le cycle de formation.

Financement de l'apprentissage :
Lorsqu'une entreprise recrute un apprenti, l'OPCO auquel elle est affiliée prend en charge tout ou partie des frais de formation de ce dernier. Si cette prise en charge est partielle, l'entreprise finance le solde du coût de la formation. Dans tous les cas, l'apprenti n'a rien à payer.

formasup HDF

Année d'exécution	-18 ans	18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus
année 1 - BUT 1	27 %	43 %	53 %	100 %
année 2 - BUT 2	39 %	51 %	61 %	100 %
année 3 - BUT 3	55 %	67 %	78 %	100 %

Simulateur de calcul d'aide *: https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1*